

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNAV
Séance du 11 mars 2014

Objet	Vote FO	Observations / Avis FO	Vote Instance	Détail du vote
Examen du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement.	Abstention		Avis majoritairement défavorable	Avis négatif, 13 voix : MEDEF (7 voix), CGPME (3 voix) et UPA (3 voix). Avis positif, 7 voix : CFDT (3 voix), CFTC (2 voix), ainsi que MM. BERDER et CORONA, personnes qualifiées. Prise d'acte : CGT (3 voix) et CFE-CGC (2 voix), ainsi que M. AUBRY, personne qualifiée. Abstention : CGT-FO (3 voix).
Appel a cotisation de l'AISS pour 2014.	Positif	Montant de la cotisation de la CNAV pour 2014 : 36 433 € (contre 24 932 € en 2013).	Accord à l'unanimité	
CARSAT Rhône-Alpes : relogement de l'agence retraite de valence.	Positif	Location dans un premier temps des locaux à usage de bureaux au montant annuel de 91 065 € TTC et travaux de rénovation nécessaires à l'organisation de la future agence de Valence pour un montant de 114 000 € TTC. Au terme des trois années, acquisition du bien loué pour un montant de 1 307 995 € TTC.	Autorisée à l'unanimité	
CARSAT Centre : actualisation des travaux d'aménagements de l'agence retraite de Bourges.	Positif	Travaux de rénovation de l'agence retraite de Bourges pour un montant total estimé à 334 207 € TTC.	Autorisée à l'unanimité	
Réflexion sur le programme de travail de la Commission en 2014	Pas de vote		Prise d'acte	
Bilan 2013 et programme de travail 2014 de la Représentation des Institutions françaises de Sécurité sociale auprès de l'union européenne (REIF), concernant la retraite et les dossiers transversaux	Pas de vote		Prise d'acte	

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNAV
Séance du 11 mars 2014

Objet	Vote FO	Observations / Avis FO	Vote Instance	Détail du vote
Pensions de réversion : éléments d'analyse et pistes d'évolution	Pas de vote		Prise d'acte	
Projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement : point de situation sur la concertation	Pas de vote		Prise d'acte	
Convention inter-régimes sur l'offre commune de la CNAVTS, de la MSA et du RSI pour prévenir et préserver l'autonomie des personnes âgées	Pas de vote		Prise d'acte	
Projet de renouvellement de convention avec l'INPES pour la consolidation du projet « soutien au renforcement de l'information et sensibilisation sur le bien vieillir »	Positif	Subvention de 609 000 euros à l'INPES pour la période 2014-2016	Avis majoritairement favorable	Avis positif, 25 voix : CGT-FO (3 voix), CFDT (3 voix), CFTC (2 voix), CFE-CGC (2 voix), MEDEF (7 voix), CGPME (3 voix) et UPA (3 voix), ainsi que MM. BERDER et CORONA, personnes qualifiées. Prise d'acte : CGT (3 voix). Abstention : M. AUBRY, personne qualifiée.
Partenariat CNAVTS/UNAFO/ADOMA: bilan 2013 et proposition d'un renouvellement des conventions	Pas de vote	Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide qu'en l'absence de bilan détaillé sur les actions menées dans le cadre des actuelles conventions, l'examen de ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance de la Commission d'action sanitaire et sociale et du Conseil d'administration.	Report	
Perspectives d'un partenariat entre la CNAVTS et les Industries Électrique et Gazière (IEG)	Positif		Avis favorable à l'unanimité	
Engagement d'un travail partenarial avec l'Union sociale pour l'habitat (USH)	Positif		Avis favorable à l'unanimité	
Lieux de vie collectifs : bilan et perspectives de la réunion de travail du groupe administrateur	Pas de vote		Prise d'acte	

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNAV
Séance du 11 mars 2014

Objet	Vote FO	Observations / Avis FO	Vote Instance	Détail du vote
Congrès international francophone de gérontologie et gériatrie (CIFGG) à Liège 2014 : demande de soutien financier	Positif	Subvention à hauteur de 5 000 € à la SFGG afin de permettre à quatre orateurs et organisateurs français de participer au 10e Congrès international francophone de gérontologie et gériatrie.	Avis majoritairement favorable	Avis positif, 12 voix : CGT-FO (3 voix), CFDT (3 voix), CFTC (2 voix) et CFE-CGC (2 voix), ainsi que MM. AUBRY et CORONA, personnes qualifiées. Avis négatif, 11 voix : CGT (3 voix) et MEDEF (7 voix), ainsi que M. BERDER, personne qualifiée. Abstention : CGPME (3 voix) et UPA (3 voix).
Point d'information sur les conséquences du passage de la tempête Bejisa sur l'île de La Réunion : secours exceptionnel	Pas de vote		Prise d'acte	
Régularisation du dossier relatif au financement d'un prêt pour un EHPA à Deuil-la-Barre.	Positif	Erreur matérielle constatée dans le relevé de délibérations du 4 décembre 2013. Prêt de 1 265 000 € à France Habitation sur une durée de 20 ans.	Avis favorable	
Régularisation du dossier relatif au financement d'un prêt pour la résidence intergénérationnelle à Ivry-sur-Seine	Positif	Erreur matérielle constatée dans le relevé de délibérations du 6 novembre 2013. Prêt de 2 511 145 € à France Habitation sur une durée de 20 ans.	Avis favorable	
Régularisation du dossier relatif au financement d'un prêt pour la résidence sociale "Bois la Belle" à Varennes-Jarcy	Positif	Erreur matérielle constatée dans le relevé de délibérations du 8 janvier 2014. Prêt de 940 000 € avec un différé d'amortissement de 3 ans, pour la réhabilitation de la résidence "Bois la Belle" à Varennes-Jarcy.	Avis favorable	
Examen de deux projets d'arrêtés relatifs aux déclarations annuelles de données sociales (DADS)	Positif	Le Conseil d'administration enregistre l'avis majoritairement favorable émis, dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil d'administration, par la Commission d'étude de la législation de l'assurance vieillesse du 19 février 2014 sur le projet d'arrêté fixant les données de la déclaration annuelle des données sociales (DADS) adressées aux administrations et organismes compétents, d'une part, et sur le projet d'arrêté approuvant le cahier technique de la norme pour les déclarations dématérialisées de données sociales pour l'année 2014 (salaires 2013), d'autre part.	Avis majoritairement favorable	Avis positif, 11 voix : CGT-FO (3 voix), CFDT (3 voix), CFTC (2 voix), CFE-CGC (2 voix), ainsi que M. CORONA, personne qualifiée. Prise d'acte : CGT (3 voix), MEDEF (7 voix) et CGPME (3 voix). La délégation UPA n'étant pas représentée.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNAV
Séance du 11 mars 2014

Objet	Vote FO	Observations / Avis FO	Vote Instance	Détail du vote
Examen du projet d'arrêté fixant le montant du versement à effectuer au titre du résultat excédentaire 2012 par le régime d'assurance vieillesse de Mayotte à la caisse nationale d'assurance vieillesse.	Prise d'acte	Le Conseil d'administration enregistre l'avis majoritairement favorable émis, dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil d'administration, par la Commission exceptionnelle d'étude de la législation de l'assurance vieillesse du 5 mars 2014 sur le projet d'arrêté fixant le montant du versement à effectuer au titre du résultat excédentaire 2012 par le régime d'assurance vieillesse de Mayotte à la Caisse nationale d'assurance vieillesse.	Avis majoritairement favorable	Avis positif, 10 voix : CGPME (3 voix) et MEDEF (7 voix). Prise d'acte : CGT-FO (3 voix), CFDT (3 voix), CFE-CGC (2 voix) et UPA (3 voix), ainsi que M. CORONA, personne qualifiée. Abstention : CGT (3 voix) et CFTC (2 voix).
Examen du projet d'arrêté modifiant les modalités d'imputation de la réduction de cotisations patronales prévue à l'article L. 241-13 du code de la Sécurité sociale.	Prise d'acte	Le Conseil d'administration enregistre la prise d'acte unanime émise, dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil d'administration, par la Commission exceptionnelle d'étude de la législation de l'assurance vieillesse du 5 mars 2014 sur le projet d'arrêté modifiant les modalités d'imputation de la réduction de cotisations patronales prévue à l'article L. 241-13 du code de la Sécurité sociale.	Prise d'acte unanime	
Examen pour avis du projet d'arrêté fixant la répartition des recettes fiscales affectées en 2013 et 2014 au titre de la compensation des allègements sur les cotisations sociales sur les heures supplémentaires et complémentaires.	Prise d'acte	Le Conseil d'administration enregistre l'avis majoritairement favorable émis, dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil d'administration, par la Commission exceptionnelle d'étude de la législation de l'assurance vieillesse du 5 mars 2014 sur le projet d'arrêté fixant la répartition des recettes fiscales affectées en 2013 et 2014 au titre de la compensation des allègements sur les cotisations sociales sur les heures supplémentaires et complémentaires.	Avis majoritairement favorable	Avis positif, 9 voix : CFTC (2 voix), CGPME (3 voix) et UPA (3 voix), ainsi que M. CORONA, personne qualifiée. Prise d'acte : CGT-FO (3 voix), CGT (3 voix), CFDT (3 voix), CFE-CGC (2 voix) et MEDEF (7 voix).
Examen pour avis du projet d'arrêté fixant les conditions d'agrément des agents et des praticiens-conseils chargés du contrôle de l'application des législations de Sécurité sociale.	Positif	Le Conseil d'administration enregistre l'avis majoritairement favorable émis, dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil d'administration, par la Commission exceptionnelle d'étude de la législation de l'assurance vieillesse du 5 mars 2014 sur le projet d'arrêté fixant les conditions d'agrément des agents et des praticiens-conseils chargés du contrôle de l'application des législations de Sécurité sociale.	Avis majoritairement favorable	Avis positif, 24 voix : CGT-FO (3 voix), CFDT (3 voix), CFTC (2 voix), CFE-CGC (2 voix), MEDEF (7 voix), CGPME (3 voix) et UPA (3 voix), ainsi que M. CORONA, personne qualifiée. Avis négatif : CGT (3 voix)..

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNAV
Séance du 11 mars 2014

Objet	Vote FO	Observations / Avis FO	Vote Instance	Détail du vote
Examen pour avis du projet de décret relatif a la retraite anticipée au titre des carrières longues.	Prise d'acte	Le Conseil d'administration enregistre l'avis majoritairement défavorable émis, dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil d'administration, par la Commission exceptionnelle d'étude de la législation de l'assurance vieillesse du 5 mars 2014 sur le projet de décret relatif à la retraite anticipée au titre des carrières longues.	Avis majoritairement défavorable	Avis négatif, 10 voix : MEDEF (7 voix) et CGPME (3 voix). Avis positif, 9 voix : CGT (3 voix), CFDT (3 voix), CFTC (2 voix), ainsi que M. CORONA, personne qualifiée. Prise d'acte : CGT-FO (3 voix), CFE-CGC (2 voix) et UPA (3 voix) ont pris acte.
Examen du projet de décret relatif au droit a l'information sur la retraite pour les assures ayant un projet d'expatriation pris en application de l'article I. 161-17 du code de la Sécurité sociale.	Positif	Le Conseil d'administration, à l'unanimité, formule le voeu que, dans la rédaction finale de l'article 1er de ce projet de décret, soit supprimé le 4°du I de l'article D. 161-2-1-8-4 modifié du code de la Sécurité sociale, qui prévoit que les assurés relevant ou ayant relevé d'un régime prévu aux 1° et 5° de l'article R. 161-10 pourront bénéficier de simulations du montant de leur future pension de retraite, intégrant des paramètres liés à l'expatriation. En effet, le Conseil d'administration estime que le projet de décret n'est pas en l'état rédigé conformément aux dispositions de l'article L. 161-17 du CSS, tel que modifié par la loi du 20 janvier 2014, qui ne prévoit pas la réalisation de simulations.	Avis majoritairement favorable	Avis positif, 9 voix : CGT-FO (3 voix), CFDT (3 voix), ainsi que MM. AUBRY, BERDER et CORONA, personnes qualifiées. Abstention : CFTC (2 voix), CGPME (3 voix). Prise d'acte : CGT (3 voix), CFE-CGC (2 voix), MEDEF (7 voix) et UPA (3 voix).